



CONSULTATION PUBLIQUE PLAN SECTORIEL DE L'INFRASTRUCTURE AERONAUTIQUE(PSIA) PROJET DE FICHE PSIA POUR L'AEROPORT DE GENEVE (GE)

A la demande du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), et conformément à l'article 4 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT ; RS 700), du 22 juin 1979, ainsi qu'à l'article 19 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT ; RS 700.1), du 28 juin 2000, le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie informe que le projet de plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique est mis en consultation publique.

Objet :

Le projet de fiche PSIA définit le cadre général d'exploitation et de développement de l'aéroport de Genève, il est liant pour les autorités.

Procédure :

Le projet de fiche PSIA de l'aéroport de Genève est mis à l'enquête publique selon l'art. 4 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 22 juin 1979 (LAT ; RS 700) concernant l'information / participation de la population. Les citoyens et citoyennes, de même que les organisations de droit public ou privé peuvent se prononcer sur ce projet PSIA.

A l'issue de la procédure de consultation des autorités et d'information / participation de la population, cette fiche fera l'objet d'une décision du Conseil fédéral.

Le projet de fiche PSIA peut être consulté du **22 novembre 2017 au 8 janvier 2018 inclusivement**, auprès des offices fédéraux suivants :

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), 2, Mühlestrasse, 3063 Ittigen

Office fédéral du développement territorial (ARE), 66, Worblentalstrasse, 3063 Ittigen

mairie de Russin, 1, place du Mandement

(ouverture: mardi de 7h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00 et vendredi de 7h30 à 11h30)

☎ 022 754 90 00

au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00). Tél. 022 546 73 00.

Le projet de fiche PSIA est publié sur Internet sous www.bazl.admin.ch/psia-participation.
Les prises de position concernant le projet de fiche PSIA doivent être adressées par écrit au plus tard le **8 janvier 2018** :

A l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), Section Plan sectoriel et installations, 3003 Berne.

Des renseignements peuvent être obtenus aux offices suivants :

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC), tél.058 465 08 95 ;

Office fédéral du développement territorial

(ARE), tél. 058 462 40 59. Le Conseiller

d'Etat chargé du département

de l'aménagement, du logement et de

l'énergie

Antonio HODGERS